

INTRODUCTION

La mise en place du plan national d'investissement agricole (PNIA) est un processus qui a débuté en 2009. Il a regroupé plusieurs partenaires locaux et internationaux, tous acteurs du développement. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le processus est très inclusif et basé sur la concertation. Ce document retrace sommairement le processus et son implication pour les OP.

Le processus de mise en place

I.1. Identification des acteurs

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture

MINEEF : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

MIPARH : Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques

ANOPACI : Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire

MINEF : Ministère de l'économie et des finances

FIRCA : Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole

FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

NB : Plusieurs autres partenaires participent au processus.

- **I.2. Le choix de l'ANOPACI à participer au processus du PNIA**

L'ANOPACI a été coopté par le Ministère de l'agriculture selon certains critères :

- la représentativité de l'organisation ;
- le nombre et la taille des organisations membres
- la capacité à influencer le débat donc la qualité des membres du conseil d'administration et des techniciens du secrétariat exécutif

- **I.3. Activités**

- **Ateliers** : plusieurs ateliers ont été organisés afin de lancer le processus. Mais la majorité des ateliers ont porté sur la rédaction, l'analyse et la validation du dossier. Ces ateliers étaient animés par divers acteurs. A l'issue de plusieurs lectures, un dossier consensuel a été validé par l'ensemble des parties prenantes au processus. Il est à noter que l'ANOPACI est l'un des signataires et est le seul représentant des agriculteurs.
- Au niveau du contenu, nous avons actualisé les données qualitatives et certaines données quantitatives, notamment dans l'analyse diagnostic.

- - mise en place du comité de pilotage :
- L'ANOPACI est membre du comité de pilotage qui a été nommé par arrêté ministériel. L'ANOPACI a deux représentants dont la présidente de la plate-forme des agricultrices de Côte d'Ivoire et le président du conseil d'administration de l'ANOPACI.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
CABINET DU MINISTRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 925 MINAGRI/DGPPS/DPP

Abidjan, le 11 AOUT 2011

Le Ministre

/-)

Monsieur le Président de
l'Association Nationale des
Organisations Professionnelles
Agricoles de Côte d'Ivoire
(ANOPACI)

ABIDJAN

Monsieur le Président,

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015) est le cadre de référence pour la programmation des actions dans le secteur agricole. Il présente la vision, les ambitions, et les priorités du Gouvernement de Côte d'Ivoire et de ses partenaires en matière de développement agro-sylvo-pastoral. Il a été adopté, respectivement, par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 21 juillet 2010 et par les partenaires nationaux et internationaux (société civile, secteur privé, Organisations Professionnelles Agricoles, Partenaires Techniques et Financiers, CEDEAO, UA/NEPAD) lors de la Table Ronde organisée les 26 et 27 juillet 2010 au Centre de Conférences du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

S'agissant de l'opérationnalisation du PNIA, il a été entrepris d'élaborer un Plan d'Investissement Détaillé, en abrégé PID. L'objectif du PID est d'identifier des activités pertinentes à mettre en œuvre en vue d'atteindre un taux de croissance agricole d'environ 9% sur une période de 5 ans.

A ce titre, il a été créé, par Arrêté n°007/MINAGRI/CAB du 01 Août 2011, un comité de pilotage dont vous êtes membre. Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir désigner dans les meilleurs délais possibles, votre représentant en son sein et d'indiquer ses contacts.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pièce jointe :

Arrêté n°007/MINAGRI/CAB du 01 Août 2011
portant création, organisation et fonctionnement
du PNIA

Pour le Ministre et par Délégation
Le Directeur de Cabinet



COULIBALY Sika Minyana

- **mise en place du plan opérationnelle** : douze réunions ont été organisées par le Ministère de l'agriculture afin de collecter les avis des acteurs sur le début de la phase opérationnelle. Les acteurs qui ont été invités sont : les producteurs, les commerçants, les firmes phytosanitaires, les fabricants d'outils, la douane, les universités, les centre de recherche, les structures de vulgarisation etc. L'ANOPACI a assisté différentes réunions contrairement aux autres acteurs dont la participation était conditionnée par les thèmes à l'ordre du jour.

II. Situation actuelle

Le PNIA est dans sa phase de mise en œuvre. En effet, au mois de novembre 2011, un atelier de planification des activités a eu lieu à Bassam. Cet atelier technique auquel l'ANOPACI a participé a sorti un PTBA provisoire. Cependant, le PNIA connaît un retard dans son exécution vu qu'il devrait démarrer en 2010.

III. De la participation de la plate-forme

Bien que l'ANOPACI soit la seule représentante des OPA, plusieurs OPA de diverses filières participent aux travaux en ateliers. Elles apportent leurs expertises dans leurs domaines respectifs. Notons simplement qu'il y a une forte participation des OPA au processus.

De façon générale, la participation des OPA est déjà une satisfaction pour celles-ci. Cependant, il leur faut un renforcement de capacité à participer au débat.

Le programme de productivité agricole de l'Afrique de l'Ouest (WAAP/ PPAAO)

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) est un Programme initié par la CEDEAO avec l'appui financier de la Banque Mondiale pour soutenir la coopération régionale en matière d'agriculture en Afrique.

C'est un programme qui est pluri dimensionnel et le choix des filières bénéficiaires a fait l'objet d'une large concertation des différents acteurs y compris les OP. La validation des résultats de la concertation a enregistré la participation des OP mais elles n'ont pu participer à tous les travaux de groupe car elles étaient en nombre inférieur.

Il vise l'amélioration de la productivité agricole tout en favorisant l'intégration régionale comme instrument de promotion d'une croissance partagée et de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

Les résultats attendus, au niveau de la Côte d'Ivoire:

le programme touche au moins 300.000 bénéficiaires directs et indirects dont au moins 40% de femmes

au moins huit (8) technologies sont générées par le Centre de Spécialisation sur la banane plantain

au moins 50% des technologies générées dans le cadre du projet, augmentent la productivité d'au moins 15%

au moins 150.000 hectares bénéficient des technologies améliorées diffusées par le projet

au moins 180.000 bénéficiaires directs et/ou indirects ont adopté les technologies introduites à travers le projet.

Les composantes :

Composante I : les textes nationaux relatifs aux semences, plants et pesticides conformes à la réglementation de la CEDEAO sont effectivement appliqués

Composante II : les rendements en plantation de banane plantain en milieu paysan atteignent au moins 50% du potentiel de production

Composante III : au moins deux (2) technologies éprouvées issues des CNS des pays membres du PPAAO/WAAPP sont adoptées par 25% des acteurs concernés par ces technologies en Côte d'Ivoire.

Les bénéficiaires du projet:

l'Etat ivoirien, au travers des ministères et structures sous tutelle, les producteurs du secteur du vivrier, les éleveurs de porcs et de volailles traditionnelles, le secteur privé de transformation agricole, les commerçants de vivriers, etc.

Le jeu des acteurs

Le Ministère de l'agriculture est la tutelle de cette qualité, elle préside le comité de pilotage

Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole est la régie financière.

Les autres acteurs sont des « faire valoir » dans le processus. Les OP en particulier, participent aux travaux en atelier pour donner une crédibilité aux résultats. L'ANOPACI sont aussi membres du comité de pilotage mais elle est mise en minorité quant aux prises de décisions et l'exécution.

CONCLUSION GENERALE

Les OP sont parties prenantes de toutes les initiatives visant le développement de l'agriculture et l'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles, quelques soient leurs origines. Les OP ont été toujours consultées, soit pour la collecte d'information pour les dossiers techniques, soit pour les valider.

Cependant, force est de constater que les OP n'ont pas la capacité de réagir sur les initiatives. Cette incapacité se ressent plus au niveau des élus et dans une moindre mesure au niveau des techniciens.